

Monsieur le président, grâce aux amendements que je propose en vertu du bill, la Banque du Canada pourrait racheter les obligations qui sont actuellement sur le marché, et payer leurs détenteurs. En 1973, on économiserait, seulement en intérêt sur la dette publique, plus de 2 milliards 260 millions de dollars, dont 90 p. 100 ne sont pas payés à des Canadiens, mais à des étrangers. La Banque du Canada pourrait racheter les obligations, et l'argent que l'on paierait aux détenteurs pourrait servir à faire fonctionner l'économie canadienne, à aider l'entreprise privée qui, actuellement, est «égorgée» par des taux d'intérêt usuraires.

Monsieur le président, ceci nous permettrait d'économiser, 365 jours par année, \$6,191,780 en intérêt par jour uniquement sur la dette publique.

De plus, grâce aux amendements proposés, la Banque du Canada pourrait agir de la même façon vis-à-vis des provinces. Au fait, lorsque nous étudions les dettes des administrations publiques provinciales et territoriales, au 31 mars 1970, nous pouvons constater ce qui suit:

Emprunts bancaires à court terme	\$ 47,384,000
Effets à payer	734,073,000
Emprunts et avances	527,181,000
Bons du Trésor	127,949,000
Obligations d'épargne	190,021,000
Obligations	10,885,052,000
Billets	56,387,000
Dépôts et autres éléments de passif	854,780,000

Cela fait un total du passif des gouvernements provinciaux de \$13,422,827,000. Et ce n'est pas tout, les gouvernements provinciaux ont également endossé des dettes de certains organismes provinciaux. Il s'agit de dettes municipales, scolaires ou de sociétés de la Couronne, comme l'Hydro-Québec.

Au 31 mars 1970, les endossements des provinces envers ces divers corps publics se chiffraient à \$10,475,101,000. Ces statistiques proviennent du catalogue annuel n° 68-209 sur les finances des administrations provinciales, publié en juin 1972. Le coût de la dette fédérale est de deux milliards, 260 millions de dollars; le coût de la dette des gouvernements provinciaux est de \$1,198,300,000 et le coût de la dette totale, au Canada, est de \$3,455,300,000, sans tenir compte de l'intérêt que l'on paie aux organismes municipaux, scolaires et aux sociétés de la Couronne.

Or, monsieur le président, ces amendements à la loi sur la Banque du Canada permettraient réellement à cette institution financière canadienne de jouer son rôle d'organisme financier, et permettraient aussi au gouvernement canadien d'agir en gouvernement souverain, grâce à sa propre monnaie, à sa propre banque, à son propre crédit, avec les gouvernements provinciaux qui auraient à leur disposition des succursales de la Banque du Canada afin de se financer selon leurs possibilités physiques, car la théorie du Crédit social veut que tout ce qui est physiquement possible doit être financièrement réalisable. Et ceci ne peut être réalisé que par l'utilisation de la Banque du Canada, qui est l'institution financière canadienne par excellence, et qui serait rétablie dans son vrai rôle. Aujourd'hui, c'est une institution fantôme qui a été créée en 1935 par le premier ministre de l'époque, alors que pour obtenir les votes des créditistes de l'ouest, il avait promis, dans un discours prononcé à Saskatoon, en 1934, d'établir une banque nationale pour servir les intérêts du gouvernement fédéral et des provinces. Mais, jusqu'à ce jour, la Banque du Canada a été une institution fantôme qui n'a pas encore joué son rôle parce que, depuis 1935, les taux d'intérêts ont augmenté, les dettes ont augmenté, de

Loi sur la Banque du Canada

même que l'esclavage financier des Canadiens et des gouvernements envers les institutions financières étrangères.

Voilà pourquoi, monsieur le président, des «caucus» internationaux discutent de la réforme monétaire dans le monde. Aujourd'hui, on est dans un cul-de-sac financier au point de vue international; depuis plusieurs années, on s'est plu à rire des créditistes. Or, je crois qu'il serait temps de mettre de côté les vieilles «patentes» ou les vieilles formules financières qui n'ont mené nulle part, sauf aux dettes, aux taxes et aux emprunts à des taux usuraires. Ces formules ont réduit les Canadiens à un état d'exclavage financier tel que nous ne voyons pas le jour où nous pourrions en sortir. Il faut quitter les sentiers battus et adopter des solutions financières modernes et scientifiques qui placeraient la Banque du Canada au-dessus des autres organismes financiers, des sociétés financières qui contrôlent actuellement les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et également les dettes de toute une nation, et qui font la politique monétaire du Canada.

• (1720)

Monsieur le président, si la Banque du Canada était rétablie dans son véritable rôle, le Parlement redeviendrait ce qu'il devrait être, un Parlement souverain qui possède une monnaie souveraine et qui n'a pas besoin des pays étrangers, en matière monétaire, mais seulement dans le domaine du commerce. Aujourd'hui, malheureusement, nous sommes des esclaves, des quêteurs auprès des autres pays. Mais les créditistes, eux, possèdent une solution, et je prierais ceux qui disent que nous n'avons jamais proposé de solution valable, sérieuse et concrète, de considérer le bill C-14 qui a été présenté au nom de l'honorable député de Témiscamingue, et dont nous discutons aujourd'hui, et qui la propose, cette solution financière, puisqu'il ouvre la porte à la prospérité économique et à la liberté financière des Canadiens, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

M. Jacques-L. Trudel (Montréal-Bourassa): Monsieur le président, j'ai écouté avec attention l'honorable député de Shefford (M. Rondeau) nous exposer une théorie qui va solutionner tous les problèmes de l'heure. Alors qu'une vingtaine de pays ont signé un accord l'an dernier et cherchent encore une solution, le député de Shefford prétend que les créditistes ont trouvé la formule magique en proposant le bill C-14. Or, aucun de ces pays n'a trouvé cette solution, cette formule magique.

M. Latulippe: Ce n'est pas l'affaire des autres pays, c'est la nôtre.

M. Trudel: J'ai également noté que l'honorable député n'a pas mentionné l'accord négocié en 1949, et qui était encore en vigueur en 1972.

Je constate, monsieur le président, que plusieurs créditistes veulent prononcer des discours en même temps. Au fait, ils auraient mieux fait de vider la question tantôt, plutôt que de m'interrompre au moment où j'ai la parole. Non seulement je n'ai pas empêché le député de parler, mais j'ai écouté avec attention ce qu'il avait à dire. Maintenant, je demanderais aux créditistes de bien vouloir m'écouter, pour quelques minutes, et me permettre de faire quelques remarques sur la formule magique qu'on vient d'exposer.

On a dit qu'on voulait aider les provinces. Je crois que tous les députés sont d'accord sur ce point. Mais avant de vouloir aider, il faudrait penser aux programmes qui sont